



Mon employeur ma verser la somme 2 fois

Par **sofianeben**, le **17/04/2009** à **16:51**

Bonjour, j'ai fini mon contrat de travail au mois de mars mon employeur m'a donné un chèque de fin contrat (congé des heures des récupérations) d'une somme de 2500 euros et je découvre que la société m'a fait un virement de la même somme. Soit 2 paiements différents : un chèque et un virement. Que dit la loi ? Est-ce que je signale ça à mon patron qui a profité de moi avec un contrat aide ? Il y a-t-il le droit légal pour récupérer l'argent ? Et est-ce que j'ai un moyen légal que je garde cet argent sans m'inquiéter ? Cordialement. (super ces forums où on peut poser des questions juridiques)

Par **ravenhs**, le **17/04/2009** à **19:40**

Bonjour, votre patron, s'il s'en aperçoit, peut engager une action en justice fondée sur la répétition de l'indu pour vous contraindre à rendre le trop perçu.

Par **sofianeben**, le **19/04/2009** à **03:06**

une solution pour que je puisse garder cet argent. Il y a sûrement un moyen pour que je puisse garder cet argent.

Par **Paula**, le **09/05/2009** à **13:30**

Bonjour,
Vous n'avez aucune "solution" pour garder cet argent payé induement. Et l'employeur à cinq ans pour vous le réclamer.
Très cordialement

Par **Patricia**, le **09/05/2009** à **13:53**

Bonjour,
Et si l'erreur s'était produite en votre défaveur, ne l'auriez-vous pas, Vous, réclamé à votre employeur ce montant dû ???
Il faut savoir rester honnête dans certains cas.
Nous savons tous que "nul n'est infallible" et/ou que "l'erreur est humaine"...